

Compte rendu de séance

Séance du 9 Juin 2016

L' an 2016 et le 9 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DAVID Éric Maire

Présents : M. DAVID Éric, Maire, Mmes : BELLEGUIC Marianne, BOURGEOIS Brigitte, DEHOUX Marie-Aude, GASTÉ Nelly, GERVAIS Stéphanie, POISSON Christine, MM : BAZEAU André, CHATAIGNIER Michel, CROSNIER Jérôme, DOBER Louis, RANNOU Mickael

Excusés :Mme HENRY Bénédicte (procuration à M. BAZEAU André), MM CHOISY Frédéric, ORY Charles (procuration à Mme GASTÉ Nelly)

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 03/06/2016

Date d'affichage : 03/06/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de La Flèche
le : 13/06/2016

A été nommé(e) secrétaire : Mme DEHOUX Marie-Aude

Objet(s) des délibérations

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 avril 2016

réf : 09-06-2016-01

Le Conseil Municipal adopte le PV du 21 avril 2016.

Pour : 14, Contre : 0, Abstention :0

Emprunt salle polyvalente

réf : 09-06-2016-02

ARTICLE-1 : Le Maire de Le Bailleul est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, 14, rue Jules Verne à ORVAULT (44),

un emprunt de : **350 000 Euros**

dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **10 ans**.

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

ARTICLE-2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de **0,81 %** - Taux Fixe,
en mode d'amortissement constant du capital

Les frais de dossier d'un montant de 500 € seront déduits du déblocage de prêt.

ARTICLE-3 : Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE-4: Le conseil municipal

- autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints à intervenir au nom de la commune de Le Bailleul à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention :2

Tarifs garderie

réf : 09-06-2016-03

Monsieur le maire propose les tarifs de garderie pour l'année scolaire 2016-2017 suivant :

1 enfant	16 €
2 enfants	20 €
3 enfants et +	25 €
1/4 heure supplémentaire entamé après 18h00 les lundis, mardi, jeudis et vendredi et après 12h00 le mercredi	5 €
la séance	1.20 €

Le Conseil Municipal approuve ces tarifs de garderie.

Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

Subvention Leader

réf : 09-06-2016-04

Le Conseil municipal autorise le maire ou ses adjoints à déposer un dossier de subvention Leader pour les travaux de la salle polyvalente. Le conseil municipal s'engage à réaliser le projet en cas d'obtention de la subvention sollicitée à cet effet et à prendre en charge l'autofinancement nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment si le montant de la subvention Leader était inférieur au montant prévisionnel.

Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

Location barnum

réf : 09-06-2016-05

Monsieur André Bazeau, adjoint chargé des travaux, explique au Conseil Municipal que pendant la durée des travaux, il convient de louer un barnum pour maintenir les activités des associations bailleuloises.

Trois devis sont présentés, le Conseil Municipal retient le devis d'Inter-Récéption, 1er loyer 1980 € HT, les suivants 1800 € HT.

Les crédits sont prévus au budget de la commune.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 2

Choix des candélabres rue du Pré Madame

réf : 09-06-2016-06

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les candélabres prévus au marché voirie du Pré Madame n'existent plus. Il convient donc de choisir un autre modèle.

Lors de la commission travaux du 20 mai, le modèle TEKK (led) a été retenu en couleur anthracite.

Le conseil Municipal valide ce choix : modèle TEKK couleur anthracite en led blanc et autorise le maire à signer le devis correspondant.

Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

Concession GRDF

réf : 09-06-2016-07

Conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le montant de la RODP est de 942,42€ pour 2016.

Le Conseil Municipal valide ce montant et autorise l'émission d'un titre de recette à l'encontre de GRDF.

Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

Etude Sarthe Habitat

réf : 09-06-2016-08

Le Conseil Municipal autorise Sarthe Habitat à conduire une étude préalable pour esquisser les orientations d'aménagement et une estimation financière sur le terrain du Pré. Le montant maximal de cette étude sera de 500 € HT. Les crédits sont prévus au budget.

Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

Subvention comité des fêtes, 14 juillet

réf : 09-06-2016-09

Le Conseil Municipal valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes de 314 € pour la mise en place du 14 juillet. Article 6574 du budget.

Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

Complément de compte-rendu:

- Prochain Conseil municipal le 7 juillet 2016
- Date des élections 2017 :
 - 23 avril et 7 mai => présidentielles
 - 11 et 18 juin => législatives
- Les bulletins communaux sseront distribués fin juin
- Rentrée des moins de 3 ans ouverte pour les enfants du 1er trimestre 2017, à voir au conseil d'école.

Séance levée à: 21:40

En mairie, le 13/06/2016
Le Maire
Éric DAVID